

**COMPTE-RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE D'AREVA DU 3 FEVRIER 2017**

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires d'AREVA SA s'est réunie le 3 février 2017 à la Tour AREVA, 1 Place Jean Millier 92400 Courbevoie, sous la Présidence de Monsieur Philippe Varin, Président du Conseil d'Administration, et a voté l'ensemble des **9 résolutions** qui lui ont été soumises (huit résolutions ont été approuvées et une résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale).



L'Assemblée Générale en bref

L'Assemblée Générale a notamment :

- approuvé la réduction du capital de la Société motivée par des pertes par diminution de la valeur nominale des actions de 3,80 € à 0,25 € ;
- émis un avis favorable sur le plan de cessions du Groupe comprenant principalement la cession des activités d'AREVA NP à EDF, conformément à la position-recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers n°2015-05 du 15 juin 2015 ;
- autorisé une augmentation de capital d'un montant de 1.999.999.998 euros réservée à l'Etat français et la modification corrélative des statuts, qui serait réalisée sous réserve de la satisfaction des conditions préalables posées par la Commission Européenne.

La retransmission de cette Assemblée est disponible sur notre site internet www.aveva.com.

DEROULE DE L'ASSEMBLEE

- **Introduction**
- **Mise en œuvre de la feuille de route stratégique**
- **Synthèse des travaux de l'expert indépendant sur l'augmentation de capital réservée**
- **Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes**
- **Présentation synthétique des résolutions**
- **Questions des Actionnaires**
- **Vote des résolutions**

INFORMATIONS CLES

- **Durée** : 1h45
- **Audience** : 32 actionnaires présents
- **Quorum** : 96,038 % soit 98 actionnaires représentant 367 096 558 actions et 710 974 549 droits de vote
- **Sur scène** : Monsieur Philippe Varin (Président du Conseil d'Administration), Monsieur Philippe Knoche (Directeur général), Monsieur Stéphane Lhopiteau (Directeur financier et juridique), Madame Malak Tazi (Secrétaire du Conseil d'Administration).

➤ **INTRODUCTION**

Monsieur Varin, Président du Conseil d'Administration, a précisé que le Groupe a franchi des jalons cruciaux pour sa refondation :

- les cessions définitives de Canberra et d'Adwen ;
- la réalisation à plus de 70 % du plan de performance (1 milliard d'économies d'ici 2018),
- un accord sur les principaux termes de l'entrée de MHI et JNFL au capital de New AREVA Holding (ci-après nommée NewCo).

Il a par ailleurs précisé que les cessions d'AREVA NP et d'AREVA TA interviendront en 2017.

Monsieur Varin a également souligné que l'augmentation de capital d'AREVA SA réservée à l'Etat français sur laquelle l'Assemblée réunie se prononcera était l'étape suivante de la restructuration juridique et financière.

➤ **MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE**

Monsieur Knoche a ensuite pris la parole pour présenter la mise en œuvre de la feuille de route stratégique.

Il a commencé par rappeler les trois composantes de la restructuration juridique et financière :

- le recentrage des activités autour du cycle du combustible nucléaire au sein de NewCo, achevé depuis le 10 novembre 2016,
- les augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo,
- le plan de cessions du Groupe, comprenant principalement la cession des activités d'AREVA NP (New NP) à EDF.

Au terme de cette restructuration, il y aurait ainsi trois entités principales distinctes :

- AREVA SA, configurée avec l'objectif de faire face à ses engagements financiers et opérationnels,
- NewCo, recentrée sur le cycle du combustible nucléaire,
- New NP, qui regroupera les activités d'AREVA NP hors le contrat OL3 ainsi que les ressources nécessaires à sa finalisation et hors certains contrats composants, cédée à EDF et à des investisseurs tiers.



Monsieur Knoche a ensuite fait un point plus détaillé sur l'état d'avancement de la restructuration stratégique du Groupe.

Monsieur Lhopiteau a ensuite pris la parole et rappelé l'accord de la Commission Européenne, assorti de deux conditions préalables, concernant la réalisation des augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo :

- la conclusion de l'ASN sur les résultats du programme de justification concernant la cuve du réacteur EPR du projet Flamanville 3,
- l'autorisation de la Commission Européenne pour la cession de New NP à EDF.

Il a évoqué la situation financière de Groupe. A cet égard, la Commission Européenne a autorisé une aide au sauvetage sous la forme de deux avances en compte courant de l'Etat, l'une au profit d'AREVA SA à hauteur de 2 milliards d'euros, et l'autre au profit de NewCo à hauteur de 3 milliards d'euros. Des avances en compte courant d'actionnaire permettront de sécuriser le financement des besoins généraux du Groupe en 2017 ainsi que le remboursement des échéances 2017 de dette financière, en attendant la réalisation effective des augmentations de capital.

Il a décrit successivement les modalités des augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo sur la base de l'attestation d'équité du cabinet Finexsi, désigné par le Conseil d'Administration en qualité d'expert indépendant.

Il a par ailleurs rappelé qu'une offre publique de retrait sur les actions AREVA SA annoncée par l'Etat est envisagée à l'issue de l'augmentation de capital de NewCo, à l'issue de laquelle AREVA SA en perdra le contrôle. Le prix de cette offre publique de retrait serait identique au prix d'émission de l'augmentation de capital d'AREVA SA, sous réserve qu'aucun événement significatif, de nature à induire un changement de prix, à la hausse comme à la baisse, ne survienne d'ici au lancement de l'offre publique de retrait.

Monsieur Lhopiteau a ensuite abordé le calendrier cible des opérations de la restructuration.

Monsieur Knoche a ensuite conclu la présentation en précisant qu'au terme de cette restructuration:

- AREVA SA, qui sera détenue en totalité par l'Etat français, a vocation à assurer la finalisation de certains projets, dont OL3,
- NewCo, qui sera détenue à 90 % directement ou indirectement par l'Etat français (MHI et JNFL détenant une participation minoritaire), regroupera les activités du cycle du combustible nucléaire.

➤ **SYNTHESE DE L'EXPERT INDEPENDANT SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE**

Monsieur Peronnet, du cabinet Finexsi, expert indépendant, a présenté à l'Assemblée le résumé de son rapport sur le caractère équitable du prix de souscription de l'augmentation de capital d'AREVA SA réservée à l'Etat français.

➤ **RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Monsieur de la Morandière, du cabinet Ernst & Young, au nom des Commissaires aux comptes, est ensuite intervenu pour présenter un résumé des rapports des Commissaires aux comptes :

- le rapport sur la réduction de capital (3^{ème} résolution) ;
- le rapport sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (4^{ème} et 5^{ème} résolutions) ;
- le rapport sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents du PEE (6^{ème} résolution).

➤ **PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RESOLUTIONS**

Madame Tazi a rappelé que le texte intégral des résolutions, telles qu'agréées par le Conseil d'Administration, figurait aux pages 28 à 35 de la brochure de convocation adressée aux actionnaires et en ligne sur le site internet de la Société.

Puis Madame Tazi a fait une présentation synthétique de l'objet de chacune des neuf résolutions soumises au vote des actionnaires.

➤ **ECHANGES AVEC LES ACTIONNAIRES**

Monsieur Varin a rappelé que deux questions écrites avaient été adressées à AREVA SA avant l'Assemblée : une de la société Pragma SAS relative à la joint-venture NICE et l'autre de Monsieur Monnet relative au projet d'OPR-RO. Il a indiqué que les réponses figuraient sur le site internet de la Société.

Madame Tazi a donné lecture à l'Assemblée du texte intégral de ces questions écrites et des réponses apportées par le Conseil d'Administration.

Puis Monsieur Varin a ouvert le dialogue avec les actionnaires.

Un certain nombre de questions orales ont été posées par les actionnaires auxquelles il a été répondu.





Cette année, les interrogations ont notamment porté sur le projet d'offre publique de retrait sur les actions AREVA SA suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire, la situation financière du Groupe à ce jour et après la réalisation de l'augmentation de capital réservée à l'Etat français, l'état d'avancement du dossier Uramin et la gestion du projet OL3.

➤ **VOTE DES RESOLUTIONS**

A l'issue des échanges avec les actionnaires, il a été procédé au vote des résolutions dont les résultats sont présentés ci-après.

Quorum et résultat des votes

Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance : 98 actionnaires représentant 367 096 558 actions (soit 710 974 549 voix)

Quorum : 96,038 % des actions ayant droit de vote

Nombre de voix participantes lors du vote des résolutions soumises à l'AGM : 710 974 549

RESOLUTIONS		Pour	Contre	Abstention
1 ^{ère} résolution	<i>Ratification de la nomination par cooptation de Madame Marie-Hélène Sartorius en remplacement d'un administrateur démissionnaire</i>	706 515 284 (99,37%)	4 457 586 (<0,63%)	1 679 (<0,01%)
2 ^{ème} résolution	<i>Avis consultatif sur le plan de cessions du Groupe AREVA comprenant principalement la cession des activités d'AREVA NP à EDF</i>	706 514 161 (99,37%)	4 458 650 (<0,63%)	1 738 (<0,01%)
3 ^{ème} résolution	<i>Réduction du capital motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions – Modification corrélative des statuts</i>	710 968 792 (99,99%)	3 785 (<0,01%)	1 972 (<0,01%)
4 ^{ème} résolution ⁽¹⁾	<i>Autorisation d'une augmentation de capital d'un montant total de 1.999.999.998 euros (prime d'émission incluse) par voie d'émission d'actions ordinaires, réservée à l'Etat</i>	491 971 279 (99,99%)	27 036 (<0,01%)	1 562 (<0,01%)
5 ^{ème} résolution ⁽¹⁾	<i>Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Etat français</i>	491 970 803 (99,99%)	27 604 (<0,01%)	1 470 (<0,01%)
6 ^{ème} résolution	<i>Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</i>	75 293 446 (10,59%)	635 679 738 (89,41%)	1 365 (<0,01%)
7 ^{ème} résolution	<i>Modification des statuts de la Société conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à l'Etat français</i>	710 948 798 (99,99%)	23 672 (<0,01%)	2 079 (<0,01%)
8 ^{ème} résolution	<i>Modifications des statuts de la Société – simplification et mise en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires récentes</i>	709 772 274 (99,83%)	1 200 164 (0,17%)	2 111 (<0,01%)
9 ^{ème} résolution	<i>Pouvoirs pour formalités</i>	710 971 769 (99,99%)	1 284 (<0,01%)	1 496 (<0,01%)

¹ L'Etat n'a pas pris part au vote de ces résolutions.